



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 11 octobre 2023

Point 4 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

**Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:****Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR–****Projet de budget et plan des dépenses pour 2023****Projet de budget et budget non décaissés (plan des dépenses)  
pour 2024****Note du secrétariat****Aperçu général**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le budget non décaissés (plan des dépenses) de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.
2. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2024. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre 2023. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
3. Le projet de budget proposé pour 2024 est estimé à 1 785 079 dollars des Etats-Unis (É.-U.) y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I), reflète une baisse de 39 374 dollars É.-U. par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2023. Les changements dans le budget non décaissés (plan des dépenses) sont détaillés par poste de dépense conformément aux groupements par classe d'objet tels que définis dans le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par les Nations Unies (UMOJA) et présentés dans l'annexe I.
4. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 236 957 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 579 715 dollars É.-U.) en 2024. Comme tel, le total estimé des ressources nécessaires en 2024 s'élève à 2 022 036 dollars É.-U. Cependant, compte tenu du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2023 pour le fonctionnement en 2024 (399 794 dollars É.-U.), le montant additionnel effectif requis pour 2024 est évalué à 1 622 242 dollars

É.-U. Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l'Union internationale des transports routiers (IRU) en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).

5. L'annexe II de l'accord entre la CEE et l'IRU pour la période 2023-2025 décrit les étapes, les procédures et le calendrier correspondant pour le financement des opérations de TIRExB (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2022/4).

## Annexe I

### Projet de budget non décaissés (plan des dépenses) 2024

#### Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR

(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ECE-E211)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Coût de personnel (grade P, grade G et consultants)	1 322 900
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	65 316
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire location de locaux, formation du personnel, coûts de communication, frais de réception, etc.)	88 000
Services contractuels	80 000
Fournitures, produits et matériaux	3 500
Équipement, véhicules et meubles	20 000
<b>Sous-total</b>	<b>1 579 716</b>
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	205 363
<b>Total général</b>	<b>1 785 079</b>

#### Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2024

##### 1. Coût de personnel: 1 322 900 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 1 322 900 dollars É.-U. reflète une baisse de 37 600 dollars É.-U. et couvre les coûts de sept postes (cinq postes de professionnels et deux postes de services généraux) comprenant le secrétariat TIR, les honoraires de consultant et les voyages. La responsabilité du secrétariat TIR est endossée par le Secrétaire TIR (P-5), sous la supervision du Directeur de la Division des transports durables (D-1). Les fonctions du secrétariat TIR sont d'aider le Secrétaire TIR dans le support et la mise en œuvre des décisions de la TIRExB, comme prévu dans la Convention TIR, annexe 8, article 12. Le montant proposé pour les frais de personnel du secrétariat TIR est basé sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour l'année 2024 et est réparti comme suit:

##### a) Personnel de niveau professionnel 986 700 dollars É.-U.

Les ressources proposées de 986 700 dollars É.-U. reflète une augmentation de 12 400 dollars É.-U., et prévoient les salaires et coûts connexes<sup>1</sup> pour un an (12 mois) de cinq membres du personnel recruté au niveau international sur des postes à durée déterminée (trois P-4, un P-3 et un P-2).

##### b) Personnel administratif d'appui : 306 200 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 306 200 dollars É.-U. doit servir à assurer le service et à financer les salaires et coûts connexes<sup>2</sup> pendant un an (12 mois) de deux postes de personnel administratif d'appui sur des postes à durée déterminée (un G-4 et un G-5).

<sup>1</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU

<sup>2</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

**c) Honoraires et frais de voyage de consultants : 30 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 30 000 dollars É.-U. reflète une baisse de 50 000 dollars É.-U, est destinée à des services de conseil susceptibles d'être utilisés pour les évaluations techniques / support requises pour le fonctionnement du système international eTIR.

**2. Voyages: 65 316 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 65 316 dollars É.-U., reflète une baisse de 10 744, couvre les frais de voyages officiels du personnel et frais de voyages des participants aux réunions ainsi que leurs indemnités journalières de subsistance. Le montant proposé pour les frais de voyage du secrétariat TIR est réparti comme suit:

**a) Voyages officiels du personnel: 40 600 dollars É.-U.**

Le montant de 40 600 dollars É.-U. couvre les frais de voyages du personnel et du Secrétaire TIR pour a) la préparation et la participation aux conférences, réunions et séminaires relatifs à la Convention TIR, y compris le système international eTIR, organisés par le secrétariat TIR, la TIRExB et les autres organisations internationales ainsi que les déplacements du secrétariat TIR pour la mise à niveau de la formation aux compétences informatiques (précédemment sous la rubrique Frais de fonctionnement et autres coûts directs); b) les échanges et réunions avec les autres organisations internationales en rapport avec la Convention TIR et le système international eTIR; c) la participation aux réunions de la TIRExB tenues hors de Genève.

**b) Voyages des participants aux réunions: 24 716 dollars É.-U.**

Le montant de 24 716 dollars É.-U. proposé doit servir à financer les indemnités journalières de subsistance des membres de la TIRExB lors de ses réunions régulières à Genève ou ailleurs, ainsi que les voyages et indemnités journalières de subsistance des experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

**3. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs: 88 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 68 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 20 000 dollars É.-U et doit servir à financer la location de locaux, la formation du personnel, les coûts de communication, les frais de réceptions et les autres coûts divers. Le montant proposé pour les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs est réparti comme suit:

**a) Location de locaux, y compris services d'infrastructure : 76 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 76 000 dollars É.-U. doit servir à financer la location de locaux, services d'infrastructure, les installations, etc. relatives à l'implémentation des activités de projet. La dépense est inclus dans le projet de budget conformément à la directive de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et sur la base des coûts standard annuels des services communs pour l'année 2022.

**b) Formation du personnel, coûts de communication, les frais de réceptions et autres coûts divers: 12 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 12 000 dollars É.-U. doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR, les coûts de communication (c'est à dire frais postaux, fax, appels, valise diplomatique), les frais de réception, de papeterie, et les autres dépenses diverses relatives à l'implémentation des activités de projet.

**4. Services contractuels: 80 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 80 000 dollars É.-U. doit servir à financer des frais d'hébergement du système international eTIR et de la Banque internationale de données TIR (ITDB), ainsi que des dépenses liées au paiement des salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises

extérieures, et autres frais divers, etc., relatifs aux séminaires TIR et aux réunions de la TIRExB organisés en dehors des locaux de l'ONU.

**5. Fournitures, produits et matériaux: 3 500 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 3 500 dollars É.-U. prévoient les fournitures de bureau et autres dépenses connexes reflète une augmentation de 3 000 dollars É.-U. (précédemment sous la ligne budgétaire Équipement, véhicules et mobilier).

**6. Équipement, véhicules et meubles: 20 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 20 000 dollars É.-U. dédié aux équipements reflète une baisse de 9 500 dollars É.-U ((précédemment sous la ligne budgétaire fournitures, produits et matériaux) et doit servir à couvrir l'acquisition, le remplacement, la maintenance du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, fax, matériel de bureau, etc.) et des bases de données et logiciels nécessaires pour les opérations quotidiennes et au développement du eTIR et à la maintenance du ITDB.

## Annexe II

<b>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport international routier (TIR) (compte n° ECE-E211) État du Fonds (en dollars É.-U)</b>		
<b>1) Prévisions de dépenses pour 2024</b>		
Prévisions de dépenses pour 2024		1 664 562
13 % Dépenses d'appui au programme		216 393
15 % Réserve de fonctionnement <sup>1</sup>		249 684
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2023 (arrondi)		<u>2 130 639</u>
<b>Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2023 :</b>		
Solde effectif au 31 décembre 2022	1 246 033	
Contribution pour 2021 versée le 15/11/2022	1 211 169	
<b>Montant total au 31 décembre 2022</b>	<u>2 457 202</u>	
<u>Moins :</u> (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2023	1 511 227	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)*	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)*	<u>305 000</u>	
		2 123 327
<b>2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2023 pour le fonctionnement en 2024</b>		<u>333 875</u>
<b>3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2024 [1) – 2)] (arrondi)</b>		<u><u>1 796 764</u></u>

\* Les services financiers compétents des Nations Unies s'engagent à revoir ces montants afin de vérifier si, pour les cycles budgétaires futurs, ceux-ci doivent être révisés.